

«**M. LE MAIRE** : Patrick BONTEMPS va nous quitter à 18 heures pour me représenter à une réunion très importante sur le cancéropôle. Je vous propose donc que nous abordions les points 50 et 51 qui relèvent de sa délégation en ouverture de séance. Il n'y a pas d'opposition ? Alors Patrick vas-y».

Subvention à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La commission Sports - Education - Petite Enfance, réunie le 21 juin 2007 a approuvé à l'unanimité la répartition suivante des subventions :

1. Programme aide aux locaux

Les clubs associatifs bisontins utilisent gratuitement les équipements sportifs municipaux mis à leur disposition.

La Ville apporte chaque année un soutien aux clubs utilisant leurs propres installations ou ayant à assurer des charges particulières pour leurs locaux sportifs ou leurs sièges sociaux :

BRC Omnisports, siège social 12 rue de Trépillot 6 500 €

En cas d'accord, la dépense, soit **6 500 €**, sera prélevée au chapitre 65.40/6574. 4826 CS 20300.

2. Programme manifestations sportives et subventions exceptionnelles

2.1 - Aides exceptionnelles

- AS Palente Orchamps Hand Ball

Finale du championnat de France de Nationale 3 2 000 €

- SNB Canoë Kayak

Participation du club aux championnats du monde
Dragon Boat 300 €

2.2 - Subventions pour manifestations

- Besançon Cyclo Randonneurs

Concentration cyclo-randonnée Vauban 500 €

- BRC Football

Organisation des Finales Régionales de Jeunes 1 000 €

- Ligue de Franche-Comté de Football

Organisation de l'Assemblée Générale Fédérale 5 000 €

- ASA Séquanie

Course de Côte Vuillafans Echevanne 1 500 €

- ESBM

Organisation de la Young'scup, finale du championnat
de France de Nationale 2 et match humanitaire
du 3 juin 2007 5 000 €

- Entre Temps

Le Temps d'un bloc 500 €

En cas d'accord, la dépense, soit **15 800 €**, sera prélevée au chapitre 65.40/6574. 4822 CS 20300.

3. Programme «Sport et Cohésion Sociale»**3.1 - Place au Sport**

La Ville de Besançon, la Direction Régionale Jeunesse et Sports, l'Université de Franche-Comté et Gaz de France ont lancé en 2005 un appel à projets d'incitation et de soutien aux actions d'Education et d'Insertion par le Sport initiées par les clubs sportifs bisontins. Les actions proposées dans ce cadre font partie du Contrat Urbain de Cohésion Sociale dont elles constituent le volet «action».

Les projets soutenus sont les suivants :

BBCD : «Street Tour» et «Cité Basket»	2 000 €
BRC Football : «Foot à la Malcombe»	2 000 €
SC Clémenceau : «Animations pied d'immeuble»	1 000 €
Ligue de Franche Comté de Tennis «Tennis quartier»	2 000 €
CPB : «Je lutte pour mon quartier»	1 500 €
MJC Clairs soleils : «Sun Challenge»	400 €
Total	8 900 €

3.2 - Fond de soutien aux clubs de quartier

Depuis 1998, le fonds d'aide au sport initié dans le cadre du Contrat de Ville apporte une subvention complémentaire aux clubs intervenant dans les quartiers pour assurer leur fonctionnement annuel jugé plus difficile et plus onéreux.

Les indicateurs de soutien prennent en compte notamment les efforts d'encadrement du club, la mixité dans les adhérents, l'aide au démarrage.

Ce fond est reconduit dans le CUCS et fait l'objet d'une sollicitation par l'Office Municipal du Sport auprès de l'État et du Conseil Général, afin de simplifier les démarches administratives des clubs de quartier.

Il est proposé la répartition suivante :

Club	Montant 2007	Rappel 2006
Association Sportive Palente Orchamps Handball	700 €	700 €
Satellite	500 €	1 100 €
Planoise Karaté Académy	700 €	700 €
Association Sportive Orchamps Palente	1 200 €	1 200 €
Association Sportive Foot et Loisirs Clairs-Soleils	700 €	500 €
ASC Planoise Saint-Ferjeux	1 200 €	1 200 €
Karaté Sport 25	200 €	500 €

Club	Montant 2007	Rappel 2006
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	250 €	500 €
ASC Montrapon	750 €	800 €
Sporting Club Clemenceau	1 500 €	1 200 €
Besançon Ring Athlétic	500 €	/
Association Sportive du quartier de Planoise	1 000 €	/
Sauvegarde Karaté Club	350 €	/
Jeunes Footballeurs de Palente	100 €	/
TOTAL	9 650 €	8 400 €

En cas d'accord, la dépense totale pour ce programme «Sport et Cohésion sociale», soit 18 550 €, sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300 (Direction des Sports) qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits de 9 275 € en provenance du chapitre 65.824/6574 CS 10062 (Mission Contrat de Ville).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces répartitions de subventions.

«M. Patrick BONTEMPS : Merci Monsieur le Maire, merci à vous tous d'accepter de passer ces deux points en premier. Le point 50 que l'on voit un peu tous les ans concerne l'attribution d'un certain nombre de subventions exceptionnelles à des manifestations sportives. Je lance simplement au passage un coup de chapeau à l'AS Palente-Orchamps Handball qui a réalisé une saison fantastique. On a pour habitude de mettre les clubs élites en avant mais je crois aussi qu'il faut souligner le travail de fond de clubs de quartier et là il s'agit d'aider ce club dans son accession aux finales de Nationale 3 qui occasionne des déplacements importants. Pour les autres subventions, je ne veux pas les détailler mais je répondrai à vos questions. Je rappellerai aussi le volet «Place au sport», c'est la partie sport et cohésion sociale ; c'est une orientation forte de la délégation sport et vous avez là un certain nombre de manifestations connues avec d'ailleurs des clubs de haut niveau, et cette année c'est le BRC Football qui s'implique dans une opération foot à la Malcombe en direction des jeunes et des adultes jeunes de Planoise.

Sinon, vous avez aussi les subventions, que je partage avec Denis BAUD dans la délégation Politique de la ville, aux associations sportives qui évoluent dans des quartiers couverts par le CUCS maintenant et qui rentrent aussi dans le volet sport du CUCS».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.